

NATIONS UNIES



**CONSEIL DE SÉCURITÉ**  
**DOCUMENTS OFFICIELS**

UN LIBRARY

MAR 0 10

UN/SA COLLECTION

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

**2023<sup>e</sup>** SÉANCE : 19 JUILLET 1977

NEW YORK

---

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2023) . . . . .	1
Déclaration du Président . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies (S/12367) . . . . .	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2023<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le mardi 19 juillet 1977, à 10 h 30.

*Président* : M. CHEN Chu (Chine).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2023)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :  
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies (S/12367)

*La séance est ouverte à 11 h 5.*

### Déclaration du Président

1. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Je viens d'apprendre que notre collègue, l'ambassadeur Simón Alberto Consalvi, a été nommé ministre des relations extérieures du Venezuela. En mon nom personnel et au nom de tous les membres du Conseil, je lui présente nos chaleureuses félicitations et lui souhaite plein succès dans ses importantes et nouvelles fonctions.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Admission de nouveaux Membres :**  
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies (S/12367)

2. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : J'ai reçu des lettres, en date du 19 juillet 1977, des représentants de l'Angola, de la Bulgarie, de Cuba, de la Guinée, de la Guyane, de la Hongrie, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Mongolie, des Philippines, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de Sri Lanka et de la Tchécoslovaquie, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question à l'ordre du jour. En conséquence, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur

provisoire, et conformément à la pratique habituelle du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote.

3. Etant donné le nombre limité de places à la table du Conseil, j'invite lesdits représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil quand leur tour de parole viendra.

*Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Yankov (Bulgarie), M. Gómez Anzardo (Cuba), M. M. S. Camara (Guinée), M. Joseph (Guyane), M. Hollai (Hongrie), M. Anwar Sani (Indonésie), M. Kanazawa (Japon), M. Yeo (Malaisie), M. Nyamdo (Mongolie), M. Reyes (Philippines), M. Czarkowski (Pologne), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Boulom (République démocratique populaire lao), M. Amerasinghe (Sri Lanka) et M. Jachek (Tchécoslovaquie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

4. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Je voudrais également informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre de l'observateur permanent de la République socialiste du Viet Nam qui est ainsi conçue :

“Le Conseil de sécurité examine la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Je vous prie de m'autoriser à faire, comme l'an passé, une déclaration après le vote.”

5. Je tiens également à informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre des représentants du Bénin, de la Chine, de la France, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Maurice, du Pakistan, du Panama, de la Roumanie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Venezuela, qui demandent que le représentant de la République socialiste du Viet Nam soit autorisé à faire connaître les vues de son gouvernement au cours du présent débat [S/12365]. S'il n'y a pas d'objections, je me propose d'inviter le représentant de la République socialiste du Viet Nam à faire une déclaration avant la clôture du débat.

*Il en est ainsi décidé.*

6. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Le Conseil est saisi, aux fins d'examen, du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies [S/12367].

7. Les membres du Conseil sont également saisis du projet de résolution dont le Bénin, la Chine, la France, l'Inde, la

Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, le Pakistan, le Panama, la Roumanie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Venezuela se sont portés coauteurs [S/12366/.

8. M. HUSSON (France) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'ambassadeur Consalvi pour sa nomination au poste de ministre des relations extérieures du Venezuela. Les remarquables qualités qu'il a déployées en tant que représentant de son pays à l'Organisation des Nations Unies trouveront, j'en suis convaincu, une nouvelle et éclatante occasion de se manifester au très haut poste qui vient de lui être confié.

9. Mon pays a, l'un des premiers, affirmé que l'Organisation des Nations Unies se devait d'admettre le Viet Nam au nombre de ses Membres. Dès 1975, alors que même que ce pays n'était pas encore réuni, la France a insisté pour que la question soit examinée selon ses mérites propres. L'automne dernier, quand la République socialiste du Viet Nam a fait acte de candidature, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour la faire accepter et nous avons regretté qu'elle n'ait pu aboutir. Aussi nous félicitons-nous d'autant plus vivement qu'un nouvel examen de la demande vietnamienne ait lieu aujourd'hui dans des conditions nouvelles. Tout laisse penser que le Conseil va pouvoir cette fois décider de recommander unanimement à l'Assemblée générale l'admission d'un Etat qui a montré dans l'adversité sa tenacité inflexible et sa passion de l'indépendance.

10. C'est à juste titre que le Viet Nam s'adresse à notre organisation pour que lui soit enfin reconnue la place qui lui revient de droit. Ce pays a demandé l'application en sa faveur de l'Article 4 de la Charte, aux termes duquel tous les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte, sont capables de les remplir et disposés à le faire peuvent devenir Membres de l'Organisation. Cette condition, la République socialiste du Viet Nam la remplit incontestablement. N'a-t-elle pas maintes fois affirmé sa volonté de poursuivre une politique de paix et de coopération tant avec ses voisins qu'avec l'ensemble de la communauté internationale ? N'est-elle pas en outre depuis quelques années membre du mouvement des non-alignés, dont la contribution aux travaux de notre organisation est considérable ?

11. En accordant son parrainage au projet de résolution dont le Conseil est saisi, la France n'accomplit pas seulement un devoir vis-à-vis d'un Etat dont la requête est légitime. Elle ne se conforme pas simplement à l'idéal d'universalité qui est celui de notre organisation. Elle entend aussi manifester sa profonde amitié envers le peuple vietnamien, amitié qui trouve ses racines dans l'histoire mais aussi et surtout dans l'estime que nous avons pour la civilisation millénaire, l'énergie et les qualités de cette nation.

12. Faut-il rappeler que les liens multiples qui s'étaient tissés entre nos deux peuples au cours de l'histoire ont résisté aux vicissitudes ? La visite officielle du Premier Ministre du Viet Nam effectuée à Paris en avril dernier en marque le renouveau. La paix revenue, nos relations ont repris une ampleur fondée sur l'estime réciproque et l'attachement de nos peuples à la détente et à la coopération internationale dans le respect des particularités de tous. Certes, nos régimes politiques, économiques et sociaux

diffèrent, mais cela doit-il interdire la compréhension et l'amitié ? L'Organisation des Nations Unies est là pour apporter la preuve du contraire et pour affirmer que les différences de cet ordre ne sauraient constituer des obstacles à l'entente et à la coopération. Comme le disait le Président de la République française lors de la visite en France de Son Excellence M. Pham Van Dong :

"Il appartient à chaque peuple de définir en toute souveraineté les principes de son organisation et les voies de son développement. Nous mesurons l'importance de l'Etat du Viet Nam et le rôle qu'il est appelé à jouer pour l'équilibre et la paix du Sud-Est asiatique. Nous estimons que le Viet Nam doit pouvoir occuper au plus tôt à l'Organisation des Nations Unies le siège qui lui revient."

13. Ma délégation estime d'autre part que l'Asie du Sud-Est tout entière pourra bénéficier de l'entrée du Viet Nam à l'ONU. Ce grand pays est nécessairement appelé à exercer une influence profonde sur le devenir de la région. Nous espérons fermement que le Viet Nam contribuera avec l'ensemble des pays intéressés au rétablissement du climat de sécurité et de confiance indispensable au progrès des nations environnantes et, ce faisant, à la sauvegarde de la paix dans le monde. Pour sa part, mon pays est convaincu que le peuple vietnamien saura mettre au service de la paix les vertus qu'il a montrées dans l'épreuve.

14. C'est en effet désormais vers l'avenir que le Viet Nam se tourne : il a déjà résolument entrepris la tâche immense de reconstruction à laquelle il doit faire face. Notre organisation peut jouer un rôle important à cet égard en apportant un concours précieux. La France est, quant à elle, décidée à aider le Viet Nam dans son effort de développement. Dès à présent, elle a signé avec lui d'importants accords de coopération. Ainsi que l'a souligné le Premier Ministre, M. Barre, la France est prête dans la mesure de ses moyens à développer avec ce pays "des relations fécondes et exemplaires".

15. En présence de l'ambassadeur Dinh Ba Thi, observateur permanent de la République socialiste du Viet Nam, que j'aperçois dans cette salle et qui est une personnalité déjà connue et appréciée à l'ONU, je conclus : la République socialiste du Viet Nam mérite amplement sa place parmi nous. Nous espérons que c'est à l'unanimité que le Conseil prendra une décision dans ce sens.

16. M. JAIPAL (Inde) [interprétation de l'anglais] : J'aimerais tout d'abord me joindre aux autres membres du Conseil en adressant mes félicitations chaleureuses au représentant du Venezuela, l'ambassadeur Consalvi, à l'occasion de sa nomination au poste de ministre des relations extérieures de son pays. Ma délégation et moi-même sommes heureux des excellentes relations que nous avons eues avec l'ambassadeur Consalvi, et nos meilleurs vœux de succès l'accompagnent dans ses nouvelles et importantes fonctions.

17. Passant maintenant à l'ordre du jour de cette séance, c'est la quatrième fois que le Conseil de sécurité examine la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Si nous le faisons maintenant, c'est non seulement à la demande de l'Assem-

blée générale mais également parce que le Viet Nam a présenté une nouvelle demande d'admission. Le Comité d'admission de nouveaux Membres a appuyé sans réserve cette demande d'admission.

18. Le fait que le Viet Nam réponde à toutes les conditions exigées pour l'admission d'un nouveau Membre, telles que stipulées à l'Article 4 de la Charte, n'a jamais été mis en cause. D'autre part, d'après un avis consultatif de la Cour internationale de Justice donné en 1948<sup>1</sup>, aucune autre condition que celles énoncées à l'Article 4 ne peut être imposée à un Etat qui fait une demande d'admission.

19. En ce qui concerne le cas présent, il semble qu'il n'y ait de réaction négative de la part d'aucun membre du Conseil. Il semble finalement qu'il n'y ait aucun signe de veto et que le moment soit propice pour recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République socialiste du Viet Nam.

20. Etant arrivés à cette étape finale de l'admission du Viet Nam, nous devons nous rappeler qu'aucun peuple sous domination coloniale n'a lutté de façon si dure et pendant aussi longtemps que le peuple vietnamien pour son indépendance nationale et son intégrité territoriale. Sur le plan historique, la lutte de libération du Viet Nam a fait partie du mouvement global plus étendu contre le colonialisme occidental qui avait commencé en Asie. Pour nous, en Inde, la lutte du Viet Nam signifie quelque chose de plus car le peuple vietnamien a des liens culturels très anciens avec le peuple indien. Nous avions espéré que, comme d'autres Etats sous domination coloniale, le Viet Nam serait admis à l'Organisation des Nations Unies immédiatement après le retrait de la puissance coloniale. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit. Le pays s'est vu divisé, et la lutte est alors entrée dans sa dernière phase terrifiante, laissant même, semblait-il, l'Organisation complètement impuissante.

21. Tout cela fait heureusement partie du passé, mais les tristes souvenirs du passé peuvent subsister jusqu'à ce que le temps finisse par s'en emparer. Cependant, les blessures physiques de cette longue guerre, les dommages et la destruction causés à l'économie et à la société demeurent. L'assistance internationale pour la reconstruction du Viet Nam est donc devenue un devoir international commun. Nous sommes certains que l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies lui permettra de jouer son rôle légitime dans les affaires internationales et qu'elle permettra également aux Nations Unies de fournir l'assistance dont le Viet Nam a grand besoin pour réhabiliter les personnes déplacées et relever son économie ébranlée.

22. Ma délégation, avec 10 autres délégations, a parrainé un projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous prions instamment tous les membres de voter pour ce projet de résolution. Ce faisant, nous fermerions tranquillement une porte et en ouvririons une autre, et nous sommes certains que cela conduira à un avenir plus heureux et plus calme pour le Viet Nam et son peuple, qui souffre depuis si longtemps.

<sup>1</sup> *Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Art. 4), avis consultatif : C.I.J. Recueil 1948, p. 57.*

23. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Avant d'aborder la question à l'ordre du jour, je voudrais, au nom de la délégation de l'Union soviétique, saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement le représentant du Venezuela, l'ambassadeur Consalvi, de sa nomination au poste élevé de ministre des relations extérieures de son pays, avec lequel mon pays entretient les relations les plus cordiales, lesquelles ne font que se développer. Nous formons les meilleurs vœux pour son succès à ce poste très important. Nous regrettons de le voir partir car nous connaissons son tact, son calme, son habileté à trouver une issue aux situations difficiles et ses grandes qualités humanitaires. Nous n'en sommes pas moins heureux de le voir accéder à un poste si élevé et nous espérons qu'en tant que ministre des relations extérieures du Venezuela il pourra faire une contribution encore plus grande aux activités des Nations Unies.

24. Une fois de plus, pour la quatrième fois maintenant, comme on l'a fait remarquer, le Conseil de sécurité examine la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de la République socialiste du Viet Nam – cet Etat épris de liberté, respecté et très important en Asie du Sud-Est – s'imposait depuis longtemps. La politique de la République socialiste du Viet Nam est tout à fait conforme aux exigences de la Charte des Nations Unies et l'entrée de ce pays à l'ONU renforcerait nettement la communauté internationale, la rendrait plus universelle et favoriserait le renforcement de l'autorité et des capacités de l'Organisation. Cela a été bien compris et reconnu par la majorité écrasante des Etats Membres, comme le montre le résultat du vote sur la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam lors de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Comme on le sait, 124 Etats ont alors voté en faveur de l'admission immédiate de la République socialiste du Viet Nam et se sont ainsi prononcés sans réserve pour l'octroi rapide à ce pays de la place qui lui revient de droit au sein de l'Organisation. Dans sa résolution 31/21, l'Assemblée générale a clairement affirmé que la République socialiste du Viet Nam devait être admise au sein de l'Organisation. L'Assemblée générale a recommandé au Conseil de sécurité de réexaminer favorablement la question en stricte conformité avec l'Article 4 de la Charte.

25. Il faut cependant noter avec regret que l'admission de la République socialiste du Viet Nam s'est heurtée à des obstacles montés de toutes pièces, qui n'ont rien à voir avec les exigences de la Charte pour ce qui est de l'admission d'un Etat à l'Organisation ou avec quelque autre condition requise. Les exigences dénuées de fondement imposées à la République socialiste du Viet Nam étaient directement contraires à la Charte et au vœu de la majorité écrasante des Etats Membres de voir le Viet Nam occuper sa place légitime parmi la communauté internationale.

26. Le désir de cet Etat indépendant et épris de paix qu'est la République socialiste du Viet Nam de devenir Membre de l'Organisation est parfaitement naturel. La lutte juste et héroïque du peuple vietnamien lui a mérité la sympathie et l'appui du monde entier. Le désir de la République socialiste du Viet Nam, dans la période d'après guerre, de contribuer à la grande cause du renforcement de la paix et de la réalisation des nobles objectifs des Nations

Unies est bien connu. La dévotion de la République socialiste du Viet Nam à la cause du maintien de la paix est également bien connue. Personne ne peut douter que ce désir est parfaitement sincère et que le peuple vietnamien a été, est et sera toujours un partisan sincère de l'instauration de la sécurité de tous les peuples.

27. Les patriotes vietnamiens ont triomphé après une lutte prolongée pour la liberté, l'indépendance et la réunification de leur pays. Grâce à sa persévérance, son courage et son immense volonté de vaincre, le peuple vietnamien, avec l'appui fraternel et la sympathie chaleureuse des pays socialistes et des peuples progressistes du monde entier, a infligé une défaite aux agresseurs impérialistes et à leurs fantoches. Il a défendu et consolidé les conquêtes du socialisme au nord et a déclenché une révolution nationale démocratique au sud, créant la République socialiste unifiée du Viet Nam.

28. Grâce à sa lutte et à sa victoire, le peuple vietnamien a fait une contribution importante à la cause de la libération mondiale. L'exemple du Viet Nam illustre clairement le fait qu'un peuple qui lutte pour sa liberté, son indépendance et son droit inaliénable de réaliser son propre destin et de choisir le chemin qu'il entend suivre à présent et dans l'avenir est invincible. L'issue de la longue et pénible guerre du Viet Nam a démontré le rôle important de la solidarité internationale parmi les pays socialistes, la vitalité et l'invincibilité du mouvement de libération nationale, dont les forces conjointes réalisent une tâche d'une ampleur historique mondiale. La lutte indomptable du peuple vietnamien, qui n'a ménagé aucun effort pour parvenir à la victoire, a donné un nouvel élan à la lutte pour la paix, le socialisme et le mouvement de libération nationale.

29. Le quatrième congrès des communistes vietnamiens, qui a eu lieu en décembre dernier, a dressé des plans grandioses pour le développement du pays sur la voie du socialisme. Ce congrès historique a consolidé les résultats de la victoire glorieuse du peuple vietnamien dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance, a indiqué la voie à suivre pour mettre en oeuvre les idéaux marxistes-léninistes et les principes d'Hô Chi Minh sur la terre vietnamienne et a ouvert la voie à l'édification du socialisme dans un Viet Nam unifié.

30. A l'heure actuelle, le peuple vietnamien tout entier déploie des efforts énergiques pour surmonter les séquelles de la guerre qui lui a été imposée, pour favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie, pour améliorer la vie des travailleurs et pour développer la culture et la science dans son pays.

31. Dans ce contexte, nous ne pouvons manquer de rappeler la responsabilité particulière de ceux qui ont déclenché l'agression au Viet Nam en ce qui concerne la réparation des dommages causés à ce pays. Toute tentative de la part des Américains d'éluider leurs responsabilités dans la reconstruction du Viet Nam d'après guerre ne saurait se justifier sur le plan moral ni sur le plan juridique. Pareilles tentatives seraient en violation flagrante des obligations assumées en vertu des Accords de Paris de 1973<sup>2</sup>.

32. L'autořité internationale du Viet Nam s'est accrue immensément. La République socialiste du Viet Nam apporte une contribution importante et positive à la cause de la paix internationale, de l'amitié et de la coopération. Comme l'a souligné le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev :

"Le Viet Nam, grâce à sa grande expérience de la lutte héroïque contre l'agression impérialiste en vue de réaliser la liberté et l'indépendance et grâce à sa grande autorité révolutionnaire, est devenu un facteur important pour la paix et le progrès en Asie du Sud-Est et dans l'Asie tout entière."

33. La République socialiste du Viet Nam a instauré et développe des relations avec près d'une centaine d'Etats, dont 13 membres du Conseil de sécurité. Ces relations entre le Viet Nam et d'autres Etats sont fondées sur les principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité et de l'intérêt mutuel. Comme ses dirigeants l'ont fréquemment déclaré, le Viet Nam est disposé à coopérer avec tous les Etats qui en manifestent le désir, et ce sur un pied d'égalité et dans l'intérêt mutuel.

34. La République socialiste du Viet Nam occupe une place de choix dans le mouvement des pays non alignés. Elle fait partie du Bureau de coordination des pays non alignés. Dans le communiqué de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres du Bureau de coordination qui a eu lieu à Delhi en avril dernier, on trouve un appel au Conseil de sécurité demandant à ce dernier d'examiner rapidement et favorablement la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 31/21 de l'Assemblée générale. Dans ce communiqué, il est également souligné que les Etats-Unis doivent respecter les obligations qu'ils ont assumées en vertu de l'article 21 des Accords de Paris sur le Viet Nam.

35. L'Union soviétique appuie résolument la demande d'admission légitime de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies et estime qu'une solution rapide et favorable de cette question est pleinement conforme à l'objectif primordial de l'Organisation, qui est le maintien d'une paix et d'une sécurité internationales véritables. Il est temps que la justice soit rétablie dans cette affaire importante.

36. Le peuple soviétique est fier que dans la dure lutte de libération du Viet Nam l'appui fourni au Viet Nam ait été l'affaire du peuple soviétique tout entier. Le peuple soviétique, qui a lui-même connu une guerre terrible et ses conséquences, se rend bien compte des tâches immenses et complexes de l'après-guerre auxquelles le peuple vietnamien fait face en temps de paix. Comme par le passé, pendant la guerre, le peuple vietnamien peut compter maintenant, après la guerre, sur l'appui et la coopération de l'Union soviétique dans l'édification du socialisme.

37. Au cours de sa récente rencontre à Moscou avec le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, M. Pham Van Dong, le secrétaire général Brejnev a déclaré que l'Union soviétique continuerait d'appuyer le peuple vietnamien pour l'aider à accomplir les tâches de l'édifica-

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 935, p. 3.

tion socialiste. Il a souligné aussi combien le peuple soviétique apprécie la contribution du Viet Nam socialiste à la lutte pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le socialisme. M. Pham Van Dong, de son côté, a déclaré que les grands succès remportés par le peuple soviétique, à mesure qu'il s'approche du soixantième anniversaire de la révolution d'octobre, réjouissent le peuple travailleur vietnamien et que l'adoption de la nouvelle Constitution de l'Union soviétique est un encouragement et une inspiration pour tous les peuples qui luttent pour la paix, la démocratie, l'indépendance nationale et le socialisme.

38. La délégation soviétique exprime l'espoir que le Conseil de sécurité, à la suite de son examen de la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies, aboutira à une décision favorable, qui répondra entièrement aux buts et principes des Nations Unies ainsi qu'à la nécessité de renforcer la paix et la sécurité dans le monde et la détente dans les relations internationales. L'admission de la République socialiste du Viet Nam sera en outre un nouveau pas dans la voie de l'universalité de cette organisation.

39. Ma délégation salue les représentants de la République socialiste du Viet Nam qui se trouvent dans cette salle et exprime la conviction que les relations d'amitié et de coopération entre nos peuples et nos délégations continueront de se développer et de se renforcer.

40. La délégation de l'Union soviétique appuie pleinement le projet de résolution présenté au Conseil par le représentant de l'Inde au nom d'autres pays et dont l'Union soviétique est coauteur, en soulignant combien il eût été plus souhaitable encore que ce projet fût parrainé par les 15 membres du Conseil.

41. M. DATCU (Roumanie) : Le Conseil de sécurité se penche à nouveau aujourd'hui sur un sujet dont la profonde signification tant politique qu'historique et morale est évidente. La question de l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies a toujours représenté bien plus qu'un des cas communs discutés par cette organisation. Il s'agit d'un événement ayant la force d'un symbole, comme il en a été en fait de toute l'épopée glorieuse de la lutte du peuple vietnamien. L'absence trop prolongée du Viet Nam de notre organisation était devenue un véritable cas de conscience. Au-delà de la question du principe de l'universalité, le maintien de ce peuple en dehors de l'ONU mettait en cause les fondements mêmes de la Charte.

42. En participant à ce débat, qui se déroule cette fois sous des auspices favorables, nous n'avons pas l'intention d'évoquer les obstacles du passé. Ainsi que la délégation roumaine a eu l'occasion de le dire devant le Conseil le 15 novembre 1976 [1972<sup>e</sup> séance] :

“Nous croyons sincèrement qu'il est sage de regarder courageusement et honnêtement l'avenir. Cet avenir ne peut être fondé que sur les principes nouveaux des relations internationales, d'un monde plus juste, fondé sur la justice, l'égalité et l'équité pour tous, pour les grands comme pour les petits.”

43. Nous sommes particulièrement satisfaits qu'aujourd'hui, ainsi qu'il ressort du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres, il n'y ait plus aucun obstacle à l'entrée de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

44. Le réexamen favorable par le Conseil de sécurité de la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam constitue avant tout un acte de justice, depuis longtemps attendu, envers un Etat qui remplit entièrement toutes les conditions d'admission et qui, dans toute son activité de politique étrangère, est guidé par les buts et les principes de la Charte. Un tel acte est conforme aux aspirations du peuple vietnamien, qui, à travers son histoire, a lutté héroïquement pour réaliser son indépendance et son unité nationales et qui a démontré la volonté de la République socialiste du Viet Nam de prendre part, avec les autres Etats Membres, aux activités de cette organisation. Il s'inscrit en même temps dans le cadre des exigences légitimes de la communauté internationale telles qu'elles s'expriment aussi dans la résolution 31/21 adoptée le 26 novembre dernier par l'Assemblée générale.

45. Fidèle à sa politique de solidarité militante avec le peuple vietnamien, la Roumanie a constamment appuyé, depuis le début, la juste cause du Viet Nam et son droit légitime d'occuper la place qui lui revient au sein de cette organisation. La recommandation favorable du Conseil de sécurité à l'égard de la demande de la République socialiste du Viet Nam apportera par conséquent à ma délégation une réelle satisfaction. Nous sommes convaincus que la République socialiste du Viet Nam, qui poursuit une politique de paix et de coopération entre nations, apportera une contribution importante, dans le cadre de la communauté internationale, au renforcement de la paix en Asie du Sud-Est et au maintien de la paix et de la sécurité internationales en général.

46. La République socialiste de Roumanie s'est toujours trouvée aux côtés des peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance nationales. Dans cet esprit, et dès le début, la Roumanie a exprimé sa solidarité avec le peuple vietnamien dans sa lutte héroïque et lui a accordé son appui moral, matériel, politique et diplomatique. Cela a été souligné récemment par le président Nicolae Ceaușescu dans les termes suivants :

“Connaissant par sa propre expérience les sacrifices de la lutte pour la liberté et l'indépendance, le peuple roumain a pleinement compris les aspirations du peuple vietnamien à libérer et réunifier sa patrie, et il lui a accordé tout son appui pendant les années difficiles de lutte contre l'intervention étrangère.”

47. La victoire du peuple vietnamien représente une contribution historique au succès de la lutte des forces progressistes et anticolonialistes contre la politique de force et de diktat ainsi que d'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. Dans ce sens, les résultats de la lutte du peuple vietnamien constituent un apport aux efforts en vue de sauvegarder le droit sacré des peuples de décider eux-mêmes de leur sort et d'organiser leur vie conformément à leurs aspirations et à leur volonté nationale. Cela confirme d'une manière éloquente la vérité historique selon

laquelle un peuple qui défend résolument son indépendance, sa dignité et son existence nationale ne peut être vaincu.

48. Le peuple vietnamien est à présent engagé dans une oeuvre vaste et complexe de reconstruction de son pays. Il nous semble naturel que, dans ces efforts, ce peuple puisse compter aussi sur l'appui de la communauté internationale et bénéficier de l'aide nécessaire pour lui permettre de surmonter les conséquences de la guerre. A cet effet, nous appuyons les légitimes demandes du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam aux fins de réparer les dommages causés par la guerre et de l'aider à la reconstruction économique du pays.

49. Pour conclure, et anticipant le résultat favorable de ce débat du Conseil, je voudrais assurer dès maintenant l'ambassadeur Dinh Ba Thi et tous nos amis vietnamiens de toute la coopération de la délégation roumaine dans les efforts que nous poursuivons en commun dans le cadre de l'ONU.

50. La Roumanie, qui a constamment appuyé le peuple vietnamien, a à nouveau l'occasion de se porter coauteur du projet de résolution recommandant l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Au nom des 11 membres, l'ambassadeur Jaipal de l'Inde vient de présenter ce projet, qui est aussi simple que clair, et nous sommes convaincus qu'il obtiendra l'accord général.

51. Nous avons appris avec une grande satisfaction que l'ambassadeur Simón Alberto Consalvi avait été promu aux fonctions de ministre des relations extérieures de son pays. Tout en nous réjouissant sincèrement de cette haute investiture, nous regrettons le départ imminent d'un collègue compétent et respecté et d'un proche ami. Nous avons admiré les hautes qualités politiques et diplomatiques qu'il a manifestées ici, en particulier à l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril, lorsqu'il a dirigé nos travaux d'une manière adroite, discrète et courtoise, ce qui lui a valu toute notre admiration et toute notre reconnaissance. Je tiens à lui adresser mes chaleureuses félicitations et tous mes voeux de plein succès dans ses nouvelles fonctions, en exprimant l'espoir de le revoir souvent parmi nous.

52. M. MIRZA (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je me joins à vous, Monsieur le Président, et à mes autres collègues pour féliciter chaleureusement l'ambassadeur Consalvi du Venezuela à l'occasion de sa nomination aux hautes fonctions de ministre des relations extérieures de son pays. Nous avons pu nous rendre compte, au Conseil de sécurité, de son humaine et profonde compréhension des questions internationales et de ses talents diplomatiques éminents, de sa patience et de sa bonne humeur, lorsqu'il s'est agi de traiter de questions complexes. Ce sont là des qualités qui, nous en sommes certains, l'aideront, lui et son pays, à jouer un rôle plus grand encore dans les affaires internationales, dans l'intérêt du monde entier. La délégation pakistanaise se présente à l'ambassadeur Consalvi ses meilleurs voeux de succès dans ses hautes fonctions et dans les tâches importantes qui l'attendent.

53. Le Conseil de sécurité examine une fois de plus la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 31/21 de l'Assemblée générale et à la demande de l'observateur permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes également saisis du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres, qui reflète l'opinion unanime des membres du Conseil, à savoir que la République socialiste du Viet Nam doit être admise à l'ONU.

54. Le 12 novembre 1976, à la 1970<sup>e</sup> séance du Conseil, ma délégation a eu l'occasion d'exprimer son appui chaleureux en faveur de l'admission de la République socialiste du Viet Nam. Nous répétons qu'à notre avis la République socialiste du Viet Nam a toutes qualités pour devenir Membre de l'Organisation conformément aux dispositions de la Charte. Nous sommes heureux que le Conseil puisse recommander aujourd'hui à l'unanimité à l'Assemblée générale l'admission de la République socialiste du Viet Nam et que le projet de résolution parrainé par 11 délégations, y compris la mienne, soit pleinement appuyé par le Conseil.

55. Le peuple du Viet Nam a conquis son indépendance après une lutte longue et ardue faite d'immenses sacrifices, et il a déjà pris sa place légitime parmi les pays du tiers monde. Le peuple et le Gouvernement pakistanais éprouvent un grand respect pour le peuple du Viet Nam et lui souhaitent paix, progrès et prospérité. En tant que pays du tiers monde, la République socialiste du Viet Nam, nous en sommes certains, saura en défendre et renforcer les justes causes et favoriser l'unité parmi les peuples et les gouvernements qui la composent.

56. Nous sommes certains que la République socialiste du Viet Nam, en tant que Membre de l'Organisation, apportera une précieuse contribution à la réalisation des objectifs de la Charte et à la mise en oeuvre de ses principes. De plus, l'admission du Viet Nam aidera ce pays dans sa tâche énorme d'édification nationale et de reconstruction. Nous sommes convaincus que l'admission du Viet Nam contribuera au renforcement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est, région qui a connu de terribles souffrances dans un récent passé. En outre, nous pensons que cela favorisera la paix et la sécurité internationales en général.

57. Nous nous félicitons à l'idée d'accueillir la délégation de la République socialiste du Viet Nam parmi nous à la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons à l'idée que les délégations de nos deux pays amis coopéreront étroitement dans tous les domaines à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres instances internationales.

58. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, pour commencer, présenter les félicitations des Etats-Unis à l'ambassadeur Consalvi à l'occasion de sa nomination au poste de ministre des relations extérieures du Venezuela. Mon gouvernement sera heureux de travailler avec lui à son nouveau poste dans l'esprit de coopération et de cordialité que l'on peut attendre de lui après l'avoir vu travailler à l'Organisation des Nations Unies. Nous lui présentons tous nos voeux.

59. Quand la République socialiste du Viet Nam sera admise à l'Organisation des Nations Unies cet automne, une nouvelle nation aura rejoint les rangs de l'Organisation. Le principe de l'universalité en sera ainsi renforcé. Le Viet Nam acceptera alors les buts et principes des Nations Unies et les obligations de la Charte. En tant que Membre de l'ONU, le Viet Nam se joindra à nous dans notre responsabilité collective du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement de relations amicales entre nations, du règlement pacifique des différends et du progrès des droits de l'homme.

60. Mon gouvernement estime aujourd'hui, tout comme il le faisait lorsqu'il participa à la rédaction de la Charte, qu'une paix durable repose sur l'engagement de toutes les nations à l'égard de ces principes élevés, grâce à une représentation universelle à l'Organisation des Nations Unies. Aussi serons-nous heureux d'oeuvrer avec le Viet Nam, de même qu'avec tous les membres du Conseil, pour une nouvelle ère de paix, de coopération et d'amitié, non seulement dans nos relations bilatérales mais dans nos activités à l'Organisation des Nations Unies en général.

61. M. HOSSEN (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord adresser les sincères félicitations de ma délégation au représentant du Venezuela, M. Consalvi, à l'occasion de sa nomination au poste élevé de ministre des relations extérieures de son pays. La délégation mauricienne lui présente ses vœux les meilleurs dans ses nouvelles fonctions.

62. Monsieur le Président, il y a moins de 15 jours, le Conseil de sécurité s'est réuni sous votre sage et compétente direction pour examiner la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. Il en est résulté un vote unanime retentissant en faveur de l'admission de ce pays renouvellement indépendant. Aujourd'hui, le Conseil se réunit à nouveau pour examiner pour la quatrième fois la demande d'admission à la communauté des nations d'un autre pays du tiers monde, la République socialiste du Viet Nam, pays qui a acquis son indépendance en se dégageant des griffes des impérialistes dans des conditions extrêmement difficiles et grâce à une détermination inflexible. La délégation mauricienne pense que ce pays s'est vu trop de fois refuser le droit de devenir membre de cette organisation pour des raisons qui en fait ont troublé l'opinion publique internationale. Il en est résulté pour l'héroïque peuple du Viet Nam une blessure beaucoup plus grave que celles qu'il a subies au cours de sa longue guerre de libération.

63. La délégation mauricienne a depuis longtemps reconnu les aspirations légitimes du peuple de la République socialiste du Viet Nam. Sa foi inébranlable en la communauté des nations, son désir ardent de coopérer avec tous et son amour pour la paix et la stabilité sont des qualités bien connues des Membres de l'Organisation. Nous voyons aujourd'hui que le long et difficile chemin suivi par la République socialiste du Viet Nam pour obtenir la reconnaissance internationale prend fin et que ce grand pays ne se verra plus nier le droit d'occuper sa place légitime à l'ONU. Nous sommes également heureux de noter qu'un Etat membre du Conseil de sécurité a finalement compris.

64. La République socialiste du Viet Nam a grandement prouvé sa détermination d'accepter les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies. Elle est en fait capable de les assumer comme tout autre Etat Membre. De plus, elle remplit toutes les conditions requises pour être admise telles que stipulées dans l'Article 4 de la Charte.

65. Dans l'intérêt de l'universalité de l'Organisation, dans l'intérêt également de la paix et de la sécurité internationales, et aussi étant donné que la République socialiste du Viet Nam remplit toutes les conditions pour devenir Membre, ma délégation estime fermement qu'elle ne doit plus se voir refuser le droit d'être admise en tant que Membre à part entière de l'Organisation. En recommandant cette demande d'admission, le Conseil de sécurité renforcerait la confiance que la communauté internationale a placée en l'Organisation.

66. Ma délégation est fière d'être coauteur du projet de résolution recommandant l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à ajouter ici que nous appuyons pleinement cette demande d'admission, et nous prions instamment les autres membres d'agir de même.

67. M. RIOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Je sais que l'ambassadeur Simón Alberto Consalvi — homme aux qualités intrinsèques — n'aime pas les éloges, si sincères soient-ils. Cependant, au nom de la délégation panaméenne, je dois dire que les excellentes qualités qui le caractérisent justifient pleinement l'honneur que lui a fait l'illustre Président de son pays, M. Carlos Andrés Pérez. Le Panama, qui a un ami sûr et sincère en la personne de l'ambassadeur Consalvi, ne peut qu'exprimer sincèrement sa joie en le voyant nommer au poste élevé de ministre des relations extérieures de la patrie de Bolívar. Nous lui présentons nos meilleurs vœux pour le bien du Venezuela et pour toute la communauté hispano-américaine.

68. La délégation panaméenne s'est portée coauteur du projet de résolution qui figure au document S/12366. Nous avons agi de cette façon conformément à la position que nous avons adoptée à ce sujet dès le début. Nous sommes certains que nous contribuons ainsi à la réparation d'une injustice commise contre le peuple héroïque du Viet Nam.

69. Comme nous l'avions dit au cours de la réunion du Comité d'admission de nouveaux Membres, le Panama, à l'instar de l'immense majorité des Membres de cette organisation, estime que le peuple vietnamien a toutes les qualités requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies avec les droits, devoirs et obligations que cela comporte. Sa participation aidera sans aucun doute au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La République socialiste du Viet Nam remplit entièrement les conditions imposées par la Charte aux pays qui souhaitent devenir Membres de cette organisation mondiale. Pour cette raison, il n'est que juste d'intégrer sans retard le Viet Nam au processus complet de la coopération internationale.

70. Nous notons avec une grande satisfaction que les Etats-Unis d'Amérique, qui en novembre 1976, s'étaient opposés à l'admission du Viet Nam, ont modifié leur attitude et que, comme l'a indiqué hier le représentant de

ce pays au Comité d'admission de nouveaux Membres, ils n'ont plus d'objections à ce que l'on adopte une résolution qui donne satisfaction aux aspirations légitimes du peuple vietnamien et aux hommes et femmes qui ont fait du principe de l'universalité la pierre angulaire du nouvel ordre mondial.

71. Ma délégation félicite les Etats-Unis pour cette nouvelle attitude qui est réellement positive. Dans ce contexte, nous voulons voir là un signe très encourageant. Il semble que, sous la direction du président Carter, le Gouvernement de ce grand pays se dirige sur la voie de la rectification, et, comme mon pays, le Panama, est précisément l'un de ceux qui a le plus à espérer de cette nouvelle politique et de la philosophie de la nouvelle frontière, cette décision concernant l'admission du Viet Nam nous cause un optimisme justifié. Nous pensons — et plaise à Dieu que nous ne nous trompions pas — que se rapproche l'heure de la justice attendue depuis plus de 70 années par le peuple panaméen.

72. En dernier lieu, ma délégation tient à féliciter fraternellement la République socialiste du Viet Nam pour le triomphe de sa cause. Nous lui offrons dès à présent notre coopération la plus sincère, la plus loyale et la plus désintéressée.

73. Quant à vous, Monsieur le Président, représentant de la grande nation chinoise, nous vous remercions de mener ces débats avec tant de sagesse et avec tant de talent.

74. M. von HASSELL (République fédérale d'Allemagne) : J'aimerais tout d'abord profiter de l'occasion qui m'est offerte d'adresser mes vœux les plus sincères à l'ambassadeur Consalvi pour la tâche importante à laquelle il vient d'être appelé. Il me paraît encourageant que, de nouveau, un de nos collègues ait la possibilité de suivre les travaux de l'Organisation des Nations Unies d'un niveau bien plus élevé. Après les éloges que vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les orateurs qui m'ont précédé avez exprimés, je ne peux rien ajouter sans paraître répétitif. Je tiens pourtant à me joindre à mes collègues pour remercier l'ambassadeur Consalvi de sa collaboration cordiale et étroite et pour lui souhaiter beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

75. Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République de Djibouti. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour faire de même à propos de la République socialiste du Viet Nam. C'est ainsi la deuxième fois ce mois, sous votre égide efficace, Monsieur le Président, que les membres du Conseil se réunissent pour traiter d'une question dont la solution constituera l'aboutissement positif d'un développement politique. Je vous en félicite et me permets de souligner que la République fédérale d'Allemagne appuiera cette nouvelle recommandation du Conseil. Nous sommes certains que l'Assemblée générale ratifiera la décision du Conseil et que la République socialiste du Viet Nam pourra participer aux travaux de la trente-deuxième session comme Membre de plein droit.

76. La République fédérale d'Allemagne a établi, le 23 septembre 1975, des relations diplomatiques avec la République socialiste du Viet Nam et, en 1976, les ambassadeurs

ont assumé leurs fonctions. C'est avec satisfaction que nous verrons le Viet Nam prendre place au sein de l'Organisation des Nations Unies. Après de longues années d'événements violents et tragiques, la République socialiste du Viet Nam peut se concentrer maintenant sur la reconstruction du pays et se dévouer au développement pacifique de ses ressources humaines et matérielles. C'est pourquoi nous nous réjouissons du fait qu'il ait maintenant été possible de créer des conditions favorables pour son admission à l'ONU. Je voudrais exprimer ici l'appréciation sincère de mon gouvernement pour les efforts faits dans cette direction ainsi que pour l'esprit de compréhension des intéressés, qui a rendu possible cet aboutissement.

77. En devenant Membre de l'Organisation, le Viet Nam, dont l'éminent représentant était accrédité jusqu'alors comme observateur, aura des possibilités élargies et plus immédiates de participer aux délibérations et aux travaux de la communauté internationale ici réunie. En déclarant son adhésion aux principes et aux obligations de la Charte, le Viet Nam contribue à élargir l'application et à renforcer la validité universelle de la Charte. Nous espérons que cela contribuera à une application plus effective de ces principes et se traduira pour les peuples des Nations Unies par un avenir plus paisible, plus libre et plus prospère que le passé ne l'a été pour beaucoup d'entre eux. C'est dans cet esprit que nous saluons l'entité imminente du Viet Nam à l'Organisation.

78. Nous avons pris connaissance avec intérêt du dernier rapport, transmis par lettre du 8 juillet au Secrétaire général, du Coordonnateur de l'aide au relèvement du Viet Nam. C'est l'ébauche d'un processus de reconstruction long et difficile, mais c'est un début qui peut servir de fondation aux efforts nécessaires dans l'avenir. A ce sujet, nous venons de communiquer au Secrétaire général un rapport sur les contributions d'un nombre d'organisations humanitaires de la République fédérale d'Allemagne pour l'assistance au Viet Nam, contributions qui témoignent de l'intérêt qui existe dans mon pays pour l'assistance au Viet Nam.

79. L'admission de la République socialiste du Viet Nam sera le résultat d'une politique judicieuse et réaliste des intéressés dans le passé le plus récent. Nous souhaitons que cela soit aussi de bon augure pour la participation future du nouvel Etat Membre aux activités des Nations Unies. Je joins à cela mon vœu personnel de voir se renforcer les rapports cordiaux et confiants qui caractérisent la coopération entre nos missions.

80. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : J'invite le représentant du Japon à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

81. M. KANAZAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer la gratitude de la délégation japonaise à vous-même, Monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil de sécurité pour lui avoir permis de prendre la parole devant le Conseil en ce moment fort important où va être prise une décision sur l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un de nos voisins les plus proches, la République socialiste du Viet Nam.

82. La délégation japonaise voudrait saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Point n'est besoin de dire combien mon pays et mon peuple se sentent proches de votre grand pays et de votre grand peuple. Ma délégation se félicite tout particulièrement du fait que l'examen de cette importante question de l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies s'effectue sous votre direction compétente et nous sommes persuadés que la décision que va prendre le Conseil constituera un pas en avant pour l'avenir de notre partie de l'Asie et du monde tout entier.

83. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le représentant du Venezuela, l'ambassadeur Consalvi, pour sa nomination au poste très élevé de ministre des relations extérieures de son pays.

84. La délégation japonaise appuie fermement l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que cette admission est très opportune étant donné la place importante que ce pays occupe en Asie. Je peux rappeler qu'alors que le Japon était membre du Conseil de sécurité la délégation japonaise a voté pour le projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission de la République socialiste du Viet Nam en 1975 et en 1976, et je souhaite réitérer ici notre appui à l'admission du Viet Nam.

85. Le Gouvernement japonais est persuadé que l'admission de la République socialiste du Viet Nam renforcera le principe de l'universalité qui constitue l'un des objectifs de notre organisation et sera un élément très positif pour le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion de la coopération internationale. Mon gouvernement estime que l'admission de la République socialiste du Viet Nam symbolisera la paix et la stabilité qui sont en train de s'instaurer en Asie.

86. Ma délégation est très heureuse de dire que depuis l'établissement de relations diplomatiques avec la République démocratique du Viet Nam, le 21 septembre 1973, deux accords de coopération économique fondés sur le principe de l'octroi de subventions ont été conclus entre les deux pays pour promouvoir la reconstruction du Viet Nam d'après guerre.

87. Le Gouvernement japonais désire sincèrement que les rapports étroits qui existent déjà entre nos deux pays soient renforcés non seulement dans le domaine de la coopération économique mais également dans les domaines culturel, politique et autres. Ma délégation espère vivement pouvoir coopérer à l'Organisation des Nations Unies avec la délégation de la République socialiste du Viet Nam.

88. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant du Japon des félicitations qu'il m'a adressées ainsi que des vœux qu'il a formés pour le développement de relations amicales entre le Japon et la Chine.

89. L'orateur suivant est le représentant de la Guyane, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

90. **M. JOSEPH** (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous exprimer ma gratitude et, par votre intermédiaire, à tous les membres du Conseil pour avoir permis à ma délégation de participer à l'examen de la question dont le Conseil est saisi. Je voudrais également vous souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et vous exprimer, au nom de ma délégation, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. C'est pour moi un immense plaisir que de rappeler les relations fort cordiales qui existent entre nos deux pays et le rôle que nos gouvernements et nos peuples ont joué dans le développement de ces relations. Il est également très opportun que vous assumiez la présidence durant l'examen de cette question, et nous sommes sûrs que votre compétence diplomatique et votre expérience considérables seront précieuses au Conseil dans ses délibérations au cours de ce mois.

91. Je tiens également, au nom de ma délégation, à féliciter l'ambassadeur Consalvi de sa nomination au poste de ministre des relations extérieures du Venezuela et dire combien mon pays espère pouvoir travailler avec lui dans l'avenir, en ce qui concerne notamment le maintien des relations amicales qui existent entre nos deux pays. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

92. Ma délégation appuie pleinement la recommandation tendant à admettre la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies qui est contenue dans le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres. Nous avons toujours été convaincus — et nous avons affirmé cette conviction lorsque cette question a été examinée en d'autres occasions — que la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam était pleinement conforme à l'Article 4 de la Charte. En effet, l'année dernière, l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/21, a recommandé que le Conseil de sécurité examine favorablement cette demande d'admission. Bien que nous ne puissions méconnaître les obstacles qui ont empêché l'admission de la République socialiste du Viet Nam en cette organisation internationale, ma délégation, à ce stade, n'a pas l'intention de s'attarder sur cette question — l'histoire ne manquera pas de relater tous ces faits — mais elle tient néanmoins à rendre hommage à la lutte longue et résolue du peuple héroïque de la République socialiste du Viet Nam pour occuper sa juste place dans la communauté internationale.

93. La République socialiste du Viet Nam a joué un rôle constructif au sein du mouvement non aligné et a partagé la préoccupation générale de ce mouvement quant à la promotion de la paix et de la justice internationale. Nous sommes donc persuadés que la République socialiste du Viet Nam fera une contribution positive à la réalisation des buts et objectifs de cette organisation internationale.

94. Cette recommandation d'admission nous rapproche du but de l'universalité de l'Organisation, objectif auquel mon gouvernement est entièrement engagé. Entre-temps, il est encore plus impérieux que nous continuions de lutter résolument pour l'élimination complète des derniers vestiges du colonialisme, de l'impérialisme et du racisme.

95. Nous espérons pouvoir souhaiter bientôt la bienvenue à la République socialiste du Viet Nam en tant que Membre

de cette organisation internationale, et nous assurons la délégation de ce pays de notre entière collaboration dans notre désir sincère de renforcer la paix et la sécurité internationales.

96. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de la Guyane de ses félicitations. Le Gouvernement chinois, comme le Gouvernement de la Guyane, s'efforcera de développer les relations d'amitié et de coopération entre la Guyane et la Chine.

97. L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

98. **M. ZACHMANN** (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions et de vous remercier de l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole devant cette instance importante et de parler à nouveau de la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

99. Nous adressons nos meilleurs voeux à l'ambassadeur Consalvi à l'occasion de sa nomination en tant que ministre des relations extérieures du Venezuela.

100. En raison de nos liens solidaires avec la République socialiste du Viet Nam, nous estimons qu'il est de notre devoir d'élever notre voix en faveur de la juste cause du Viet Nam. Ma délégation a eu l'occasion à maintes reprises d'exprimer le plein appui de la République démocratique allemande à l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons donc de la reprise de la discussion sur la demande d'admission légitime de la République socialiste du Viet Nam. Nous apprécions et appuyons pleinement le projet de résolution qui a été présenté par le représentant de l'Inde et qui est parrainé par d'autres membres du Conseil.

101. Il est grand temps de donner au peuple et au Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam tous leurs droits au sein de notre organisation mondiale. Comme cela a été maintes fois souligné, il est certain que l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies permettra de renforcer la paix et la sécurité internationales. Par ailleurs, l'autorité de notre organisation en sera renforcée car cette admission est conforme au principe de l'universalité en tant que l'un des fondements de ses activités.

102. La demande d'admission présentée par le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, Etat souverain et indépendant, l'an dernier déjà, est pleinement conforme à la Charte des Nations Unies. En effet, la République socialiste du Viet Nam est à la fois disposée à s'acquitter des obligations qui incombent à tout Membre de l'Organisation et capable de le faire.

103. La République socialiste du Viet Nam poursuit une politique de paix et d'amitié avec les autres Etats sur la base du respect de la souveraineté nationale, de l'indépendance,

de l'égalité, de la non-ingérence, des avantages réciproques et de la coexistence pacifique. Au cours de son existence relativement brève en tant que pays unifié, elle s'est acquise une position respectée dans le monde. La République socialiste du Viet Nam est fermement aux côtés des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, ainsi que contre la discrimination raciale et pour l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social. Elle apporte une contribution constructive au sein du groupe des Etats non alignés et coopère activement aux activités des institutions spécialisées des Nations Unies. La République socialiste du Viet Nam a reçu la reconnaissance diplomatique de la plupart des Etats du monde, et chacun sait que l'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaite qu'elle vienne enfin occuper sa place légitime au sein de l'Organisation.

104. Des liens d'étroite amitié nous unissent au peuple vietnamien. La fraternelle alliance qui existe entre nos Etats et nos peuples s'appuie sur la base solide de notre idéologie commune et de nos buts et objectifs communs. Ses racines sont plantées dans la tradition et elle a trouvé sa réaffirmation dans l'aide et l'appui que nous avons apportés au peuple vietnamien dans son combat contre l'agression ainsi qu'au cours des années de reconstruction. La solidarité avec le peuple vietnamien est pour nous un principe de notre politique d'Etat, et c'est également une cause chère à tous les citoyens de la République démocratique allemande. Le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, M. Erich Honecker, a déclaré lors du neuvième Congrès du parti :

“La solidarité avec l'héroïque peuple vietnamien est une cause qui de tout temps nous a été très chère. La victoire qu'il a remportée après une lutte qui a exigé de lourds sacrifices a profondément réjoui notre peuple. Nous continuerons d'appuyer de tout coeur le peuple vietnamien pour l'aider à panser les blessures de la guerre et à édifier une société socialiste.”

Il y a quelques jours encore, à l'occasion de la visite dans notre pays d'une délégation du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, des mesures ont été arrêtées en vue de développer encore plus avant la coopération économique entre la République démocratique allemande et la République socialiste du Viet Nam.

105. Au cours de la guerre cruelle qui a été imposée de l'extérieur au peuple vietnamien, celui-ci a connu des souffrances indicibles. Ne serait-ce que pour cette raison, il mérite de prendre sa place de Membre de plein droit au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui elle-même poursuit la lutte pour renforcer et garantir une paix durable dans le monde. Ceux qui portent la responsabilité de toutes les victimes, de toutes les souffrances et de toutes les destructions qu'a connues le Viet Nam ont, en plus de leur responsabilité d'appuyer sa demande d'admission, l'obligation morale de l'aider à panser le plus vite possible les blessures qui ont été infligées au peuple vietnamien. Cette obligation est d'autant plus évidente que les Accords de Paris en fournissent la base dans le cadre du droit international. En outre, nous pensons qu'une telle obligation devrait être tout particulièrement reconnue par ceux

qui aiment si souvent parler d'humanité et de droits de l'homme.

106. Ma délégation est persuadée que la République socialiste du Viet Nam prendra très prochainement la place qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière et qu'ainsi la justice triomphera enfin de tous les obstacles. La République démocratique allemande est convaincue que la République socialiste du Viet Nam en tant que Membre de l'Organisation apportera à celle-ci une contribution précieuse dans la poursuite de ses objectifs.

107. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : L'orateur suivant est le représentant de la Hongrie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

108. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'ambassadeur Consalvi à l'occasion de sa nomination au poste de ministre des relations extérieures de son pays. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès et de santé dans l'exercice des nouvelles fonctions importantes qu'il assumera sous peu.

109. Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, vous exprimer et exprimer aux membres du Conseil la profonde reconnaissance de ma délégation pour l'occasion qui lui est donnée de participer aujourd'hui au débat du Conseil de sécurité alors que celui-ci examine la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens en outre à vous féliciter alors que vous assumez les fonctions de président du Conseil pour le mois de juillet.

110. Ma délégation entend aussi accueillir chaleureusement la délégation de la République socialiste du Viet Nam, qui est présente dans cette salle et que dirige le très distingué, respecté et estimé ambassadeur Dinh Ba Thi.

111. Depuis août 1975, ma délégation a eu le privilège de participer à toutes les discussions qui ont eu lieu à l'Organisation des Nations Unies sur la question de l'admission du Viet Nam. Le seul fait de mentionner cette date – août 1975 – est une preuve suffisante qu'il est plus que temps que l'Organisation mette un point final à ce chapitre malheureux de son histoire. Nous sommes persuadés que les raisons pour lesquelles la délégation hongroise a régulièrement demandé la parole pour parler de ce problème restent aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient dans le passé. Avec votre permission, je voudrais les évoquer brièvement.

112. La question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam a toujours revêtu aux yeux du peuple et du Gouvernement de la République populaire hongroise la plus haute importance et la plus haute signification. Nous n'avons jamais caché que le peuple et le Gouvernement hongrois avaient pleinement appuyé le Viet Nam dans sa lutte de libération nationale, de même que nous continuons à le faire avec tous les moyens à notre disposition maintenant que la paix est revenue. Les peuples de Hongrie et du Viet Nam sont étroitement unis par des liens d'amitié fraternelle et de solidarité active, qui sont le résultat d'une

coopération historique dont nous sommes fiers. Notre solidarité la plus sincère et la plus cordiale, fondée sur le principe élevé du véritable internationalisme vis-à-vis de l'Etat socialiste du Viet Nam, s'est trouvée également reflétée dans notre appui ferme et résolu en faveur de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à notre organisation.

113. Il ne saurait faire de doute dans l'esprit de quiconque que la République socialiste du Viet Nam est prête à accepter et à mettre en oeuvre les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies, et personne n'a mis en cause l'engagement du Gouvernement vietnamien à cette fin. En outre, cette nation de 40 millions d'habitants a déjà contribué efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'à la stabilité dans l'Asie du Sud-Est plus particulièrement. A n'en pas douter, l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies renforcera l'Organisation, comme l'ont déclaré l'immense majorité des Etats Membres.

114. Nous nous demandons d'ailleurs s'il y a jamais eu Etat plus habilité que la République socialiste du Viet Nam à devenir Membre de l'Organisation. La lutte héroïque du peuple vietnamien pour l'indépendance contre l'intervention étrangère, et par conséquent contre la domination étrangère, constitue un magnifique exemple pour les peuples qui luttent en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance. L'unification du Viet Nam a été célébrée et saluée dans le monde entier. La position du Viet Nam sur la scène internationale se renforce sans cesse. L'apport constructif du Viet Nam à la paix et à la sécurité internationales est largement et à juste titre loué et reconnu. La politique constante de paix suivie par la République socialiste du Viet Nam a aussi contribué à la paix et à la sécurité en Asie et dans le monde en général.

115. Il y a cependant une lacune que la communauté des nations se doit de combler : le retard – imposé par des intérêts injustifiés, égoïstes et étroits – dans l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été témoins – et c'est sans joie que nous le rappelons – de l'expérience malheureuse des deux dernières années quand, par trois fois au cours de séances du Conseil de sécurité, un membre permanent a opposé son veto à la demande d'admission du Viet Nam. Des dizaines d'Etats Membres exigeaient que le Viet Nam puisse exercer son droit légitime à être reconnu. Il aurait été difficile de trouver un appui plus vaste.

116. L'histoire nous donne une fois encore une leçon, et il semblerait qu'aujourd'hui tout le monde l'ait comprise. Au cours des discussions de ces deux dernières années, les délégations ont déclaré à la quasi-unanimité que les réalités de l'histoire, le progrès et la justice l'emporteraient, et il semble que ce point de vue soit aujourd'hui justifié.

117. La République socialiste du Viet Nam doit faire face maintenant à de terribles difficultés en raison des dévastations causées par une guerre déclenchée par l'impérialisme. En admettant le Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons certes pas guérir les profondes blessures de la guerre, mais nous pouvons faire entendre notre voix dans cette instance pour déclarer que ceux qui

sont responsables de la destruction de l'économie nationale et de l'infrastructure du Viet Nam ont l'obligation de s'acquitter de leurs responsabilités en contribuant à la reconstruction du Viet Nam, comme cela est stipulé et reconnu dans un accord international.

118. On notera cependant avec satisfaction qu'un grand nombre d'Etats se sont déclarés prêts à contribuer à la reconstruction de ce pays déchiré par la guerre et ont pris les mesures appropriées. C'est ce qu'ont fait également les Nations Unies, par l'intermédiaire des institutions spécialisées.

119. Compte tenu de ce qui précède, il est encore plus urgent que les Etats s'acquittent de leurs obligations contraignantes en tenant dûment compte des idées souvent exprimées relatives aux valeurs morales, en particulier après les signes de bonne volonté manifestés à plusieurs reprises par le Gouvernement du Viet Nam vis-à-vis des Etats-Unis.

120. Pour conclure, je tiens à réitérer la position du Gouvernement de la République populaire hongroise, qui appuie pleinement et vigoureusement l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies, d'autant plus que, selon nous, les Membres de l'Organisation n'ont que trop tardé à rendre justice au peuple du Viet Nam, qui a tant souffert, en admettant la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation. Cette mesure aurait dû être prise il y a deux ans.

121. Je donne une fois de plus l'assurance à nos amis vietnamiens ici présents que nous sommes résolus, comme par le passé, à leur donner tout notre appui. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, conscient de ses responsabilités, répondra aux attentes des nations du monde.

122. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)*: L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire une déclaration.

123. *M. BOULOM (République démocratique populaire lao)*: Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je voudrais saisir cette occasion pour vous dire que la République populaire de Chine et la République démocratique populaire lao sont liées par les liens d'une solidarité militante et de coopération fondée sur le marxisme léninisme et ceux du prolétariat international. Nous nous réjouissons de vous voir diriger les travaux du Conseil au moment où cet auguste organe réexamine le problème exceptionnellement important qu'est la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

124. Nous tenons également à vous remercier et, par votre intermédiaire, à remercier tous les membres du Conseil d'avoir bien voulu nous autoriser à prendre part aux discussions sur la question dont le Conseil est saisi.

125. Nous profitons de cette occasion pour féliciter sincèrement l'ambassadeur Barton du Canada, qui a présidé les travaux du Conseil avec beaucoup de talent et de compétence pendant le mois de juin.

126. Comme nous nous en souvenons fort bien, l'année dernière, à la suite de l'obstruction du représentant de l'administration républicaine sortante des Etats-Unis, le Conseil de sécurité n'a pu examiner positivement la demande d'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, la République socialiste du Viet Nam, soutenue par l'écrasante majorité des Etats Membres, renouvelle sa demande d'admission.

127. En demandant à être admise au sein de cette organisation internationale, la République socialiste du Viet Nam ne fait qu'exercer le droit inaliénable d'un Etat indépendant, souverain et épris de paix à occuper la place qui lui revient. Cette manifestation de bonne volonté démontre clairement la ferme détermination de l'héroïque peuple frère vietnamien de contribuer effectivement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au développement des relations amicales entre les nations et à la réalisation de la coopération internationale. En effet, ce peuple n'a recouvré son indépendance, sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale qu'après avoir mené une longue et héroïque lutte et consenti d'immenses sacrifices.

128. La question qui est actuellement soumise à l'examen du Conseil revêt une importance très grande pour ma délégation. En effet, mon pays, la République démocratique populaire lao, est étroitement solidaire de la République socialiste du Viet Nam à laquelle elle est unie par des liens privilégiés basés sur l'esprit de camaraderie et de fraternité. Ces liens de solidarité et de coopération actives ne cessent de se consolider et de se renforcer chaque jour davantage. Nous apportons et apporterons notre appui fraternel à la lutte que mène actuellement la République socialiste du Viet Nam sur le plan diplomatique pour se faire admettre au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous soutenons et continuerons à soutenir résolument le peuple vietnamien frère dans ses efforts pour obtenir du Gouvernement des Etats-Unis qu'il contribue à panser les blessures de guerre et à reconstruire l'après-guerre au Viet Nam.

129. Je voudrais profiter de cette occasion pour réaffirmer devant les représentants du Gouvernement américain ici présents que mon pays, qui maintient encore des relations diplomatiques avec les Etats-Unis, est prêt à améliorer des relations normales entre nos deux pays sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Laos. Les Etats-Unis doivent mettre fin à leur politique et à leurs actes hostiles envers le peuple lao et honorer leurs engagements en contribuant à panser les blessures de guerre au Laos.

130. Pour terminer, ma délégation voudrait demander aux membres du Conseil de sécurité de réexaminer favorablement la demande de la République socialiste du Viet Nam et de recommander unanimement à l'Assemblée générale son admission à l'Organisation des Nations Unies. Agir autrement serait méconnaître la volonté de l'écrasante

majorité des peuples et des pays qui composent l'organisation internationale et cela porterait atteinte au principe d'universalité qui est la condition essentielle de son efficacité.

131. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de la République démocratique populaire

lao des félicitations qu'il m'a adressées. Le Gouvernement et le peuple chinois partagent les sentiments qu'il a exprimés et s'efforceront de développer les liens de solidarité et de coopération militantes ainsi que les sentiments d'amitié entre nos deux pays.

*La séance est levée à 12 h 55.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---